

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
FONDS SOCIAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



AVIS DE PUBLICATION

PLAN DE GESTION DES PESTES MIS A JOUR POUR LE PROGRAMME STEP/PIP-APP/PEQPESU-CERC

Août 2019

NOTE DE COUVERTURE

Depuis août 2018, la RDC connaît sa dixième épidémie de Maladie à Virus Ebola (EVD), qui s'est déclarée à l'Est du Pays.

Afin d'appuyer la réponse de santé publique de la MVE, le Fonds Social de la RDC (FSRDC), avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, met en place un programme de Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) destiné à soutenir l'économie régionale, renforcer la **résilience communautaire**, améliorer la **cohésion sociale** et promouvoir la **gouvernance locale**. Ce programme repose sur quatre grands principes d'engagement : (i) « **agir sans nuire** » (*do no harm*), pour tenir compte du contexte fragile et volatile des zones d'intervention ; (ii) une mise en œuvre simplifiée des travaux pour des **résultats visibles rapidement** ; (iii) la maximisation de l'**emploi de ressources locales** dans le recrutement du personnel et la passation des marchés ; et (iv) la participation des **institutions publiques** provinciales, locales et communautaires.

Ce programme de THIMO (ou « cash-for-work »), ci-après référencé comme « Programme STEP-PIP.APP-CERC.PEQPESU ») est destiné à être mis en œuvre dans toutes les zones de santé affectées par la MVE et financé, à hauteur d'environ 55 millions de dollars américains, à travers : (i) le Projet STEP ; (ii) l'Avance de Préparation de Projet (APP) du Projet d'Inclusion Productive (PIP) ; et (iii) la Composante de Réponse à l'Urgence (CERC) du Projet d'Education pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements aux niveaux Secondaires et Universitaires (PEQPESU). Le programme STEP-PIP.APP-CERC.PEQPESU touchera au moins 50,000 personnes vulnérables et sera **mis en œuvre par le FSRDC**, dans des **zones qui sont couvertes par le Projet STEP** et **consiste en un seul type d'activités (THIMO) déjà exécuté par le FSRDC** dans le cadre du Projet STEP.

Le FSRDC, une agence publique placée sous la Haute autorité du Président de la République, met en œuvre des programmes de protection sociale depuis 15 ans, notamment dans les provinces du Nord Kivu et de l'Ituri touchées par la MVE. Fort de ses atouts, le FSRDC a adapté le concept du programme STEP-PIP.APP-CERC.PEQPESU de THIMO pour répondre aux griefs de la population et **contribuer à l'accès et l'acceptation des équipes de la Riposte**. Le FSRDC s'appuiera sur son manuel d'exécution de projet existant, notamment la partie concernant la composante THIMO du STEP et plus particulièrement le manuel d'exécution spécifique et détaillé (manuel d'exécution de la composante CERC du PEQPESU) pour la mise en œuvre du programme STEP-PIP.APP-CERC.PEQPESU.

Etant donné que **le type d'activité (THIMO), l'agence de mise en œuvre (FSRDC) et les zones d'intervention du programme STEP-PIP.APP-CERC.PEQPESU sont les mêmes que celles du Projet STEP**, les instruments de sauvegardes du Projet STEP seront ceux appliqués pour le programme STEP-PIP.APP-CERC.PEQPESU.

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre du financement que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo négocie avec la Banque Mondiale pour le financement du Projet STEP , la RDC s'est engagée à mettre en œuvre les politiques environnementales de la Banque Mondiale notamment la politique opérationnelle 4.09 intitulée *Lutte Antiparasitaire*, laquelle fixe les règles de mise en œuvre et d'exécution des projets présentant une probabilité d'utiliser des pesticides. Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale du STEP, en élaboration, donne les grandes lignes de ce que devrait être la gestion des pestes dans les provinces de l'est du pays dans lesquelles le projet sera mis en œuvre.

De par ce Plan de Gestion Environnementale et Sociale, il revient au Fonds Social de la RDC (FSRDC), agence de mise en œuvre du STEP., de mettre en place des mécanismes efficaces afin d'assurer une gestion des pestes dans la zone du projet en définissant un ensemble des moyens pour limiter leur usage et pour assurer qu'une éventuelle utilisation de ceux-ci poursuive l'objectif que le bailleur s'est fixé, c'est-à-dire, le respect des normes internationales en la matière en mettant l'accent sur la réduction des effets négatifs générés par cet usage sur l'environnement physique et humain. Le présent projet n'entrevoit pas l'achat, ni la fourniture des pesticides aux bénéficiaires. Cependant, ce Plan de Gestion des Pestes (PGP) est préparé comme garde-fou, et propose les bonnes pratiques et mesures préventives en cas de besoin de lutte antiparasitaire pendant la mise en œuvre des activités agricoles.

Les grandes lignes du STEP ont été prises en compte dans le PGP, à savoir, les zones d'activités du projet et les objectifs poursuivis comme modèle de développement.

L'adéquation entre les règles et directives internationales et les conditions de gestion et d'utilisation des pesticides dans la zone du projet montre des faiblesses sur l'ensemble du processus de gestion des pestes. Ces faiblesses se retrouvent à tous les niveaux, de l'identification des besoins en pesticides jusqu'à l'élimination des pesticides périmés et des contenants vides en passant par la procédure d'achat et d'utilisation des pesticides sur les cultures et les stocks entreposés.

Pour pallier à ces dysfonctionnements, un certain nombre des mesures doivent être développées et mises en œuvre. Le PGP structure ces actions en quatre étapes, avec la formation des intervenants de terrain au centre du dispositif préconisé. Les structures appelées à prendre en charge la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions préconisées dans le PGP sont aussi identifiées. Celles-ci comprennent : les services publics, les producteurs agricoles, le FSRDC et les Agences Locales d'Exécution (ALE) contractées par le FSRDC dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Les règles fondamentales pour une gestion responsable de la lutte antiparasitaire et les dispositions à prendre pour un suivi efficace de la mise en œuvre du plan sont également identifiées. Enfin, le document contient le contenu des formations à dispenser à des bénéficiaires identifiés à plusieurs niveaux de la filière d'utilisation des pesticides.

Les travaux de terrain menés dans la zone STEP ont révélé les pesticides qui suivent :

1. Pour **le Sud - Kivu (Bukavu)** :

1° Insecticides

- 1) Tefgor (Diméthoate 40% EC)
- 2) Lithoate 40%

- 3) Agrothoate 40%EC
- 4) Ascoris 48 EC
- 5) Drusban 4^E
- 6) Lava Dichlorvos 100% EC
- 7) Dothoate
- 8) Thionex
- 9) Rokat
- 10) Super Lacer
1. Actellic 2 %
2. Super actellic
3. Malathion
4. Deltamethrin
5. Super Homai
6. Sumithion 50 EC
7. Endosulfan 35 EC
8. Carbaryl 85 WP

2° Herbicides :

- 1) Round all
- 2) Round up
- 3) Trazine 50% EC
- 4) Amethyne 50% EC
- 5) NYO 2,4- D Amine
- 6) Buggy
- 7) Manzozep 80%
- 8) Dithane M-95
- 9) Ridomil

3° Fongicides

- 1) Ascozep 80 WP
- 2) Emexyl
- 3) Tata master
- 4) Benlate
- 5) Metalaxzeb 72 WP

4° Fumigants

- 1) Delta gaz
- 2) Actellic en poudre.

2. Pour le Nord Kivu (Goma) :

1° Insecticides

- 1) Sumithion 50 EC

- 2) Endosulfan 35 EC
- 3) Carbaryl 85 WP
- 4) Actellic 2%.

2° Fongicides

- 1) Benlate
- 2) Ridomil MZ 63 WP
- 3) Dithane
- 4) Super Homai 70 WP

3° Fumigants

- 1) Delta Gaz (Phosphure d'Aluminium)
- 2) Actellic in powder.

3. Pour le TANGANYIKA

1. Ville de Kalemie

1. Lava
2. Rocket
3. Dimetowat
4. Malathion
5. Victory 72 wp
6. Emethane
7. Safari-zeb
8. Ant-killer
9. Cyper-lacer (Cypermethrin 5%EC)
10. Deltametrin 2.5% E.C

Sources de provenance : Uvira, kampala,

2. Ville de MOBA

Les pesticides utilisés sont les mêmes que ceux trouvés dans la ville de Kalemie.

Les sources de provenance sont les mêmes

3. Ville de NYUNZU

A Nyunzu, la population ne pratique pas le maraichage. Les quelques cultures maraichères se trouvant là se cultivent dans les champs des cultures vivrières. La population n'utilise pas des pesticides en cas d'attaque de ces cultures par les vecteurs. C'est l'agriculture traditionnelle de subsistance qu'elle pratique

4. Pour la province de la TSHOPO

1. Ville de KISANGANI

Les pesticides utilisés sont les suivants :

- 1) Lava
- 2) Mélathion
- 3) Rocket
- 4) Deltamethrin
- 5) Agro-sate
- 6) 2-4D Amine 720 G/l
- 7) Butanil 70
- 8) Weedall 480 SL
- 9) Mamba 360 SL
- 10) Roundup (Monsanto)
- 11) Express Amine 72% SL
- 12) Agrozeb
- 13) Dithal N45
- 14) Macozeb.

La plus part de ces pesticides viennent du Rwanda, Uganda ou de Kenya et quelques fois de Kinshasa à travers le marché et commerce informels. C'est impossible de déterminer la quantité ou de certifier la qualité. Seulement trois échoppes vendent les pesticides (GKC-Agropastoral et Lobiko Pharma à Bukavu; et MediVet-Agrotech à Goma).

Après discussion avec les acteurs principaux sur terrain, nous concluons ce qui suit:

1. L'agriculture est la principale source de revenu de familles dans la région.
2. En raison de la longue tradition de l'utilisation des pesticides, les études épidémiologiques et éco toxicologiques sont fortement conseillés.
3. Il ya un besoin de renforcement des capacités pour une meilleure utilisation des pesticides dans la région.
4. Le plan de gestion devrait commencer par:
 - i. la formation, la sensibilisation et l'éducation des différents utilisateurs ;
 - ii. la mise en place d'un groupe de force opérationnelle composé de toutes les parties prenantes, en particulier le secteur public, le secteur privé, les ONG et la société civile pour gérer au quotidien les pesticides et d'autres préoccupations agricoles de la région.

2. BAFWASENDE ET UBUNDU

La population de ces deux villes ne pratique pas le maraîchage et par conséquent n'utilise pas les pesticides.

Leçons apprises basées sur les données du terrain:

1. Le réseau des pesticides dans la zone du projet n'est pas bien compris. Le marché noir rend les choses difficiles.
2. L'agriculture demeure la principale source de revenus pour les familles rurales.

3. L'absence de la structure de coordination est un gros problème qui fait que les pesticides restent un poison très fort avec de nombreux effets douloureux à long terme sur les êtres humains et les écosystèmes.
4. Il y a des besoins pour le développement de l'agriculture durable du marché au sein de la zone du projet.

Ces poisons utiles (pesticides) viennent essentiellement du Rwanda, de l'Uganda et du Kenya par le marché noir. Ceci rend la traçabilité de la filière très difficile. En plus, les utilisateurs ne sont pas bien informés sur les dangers liés à ces produits chimiques. D'où, les recommandations ci-après :

- Le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes afin de mieux manipuler/ gérer les pesticides.
- Le développement des stratégies appropriées pour un meilleur suivi de l'écophysiologie des pesticides dans les différents agroécosystèmes.
- La réalisation des études épidémiologiques et éco toxicologiques afin de mieux cerner les impacts délétères des pesticides à différents niveaux trophiques de l'agroécosystème.
- L'organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur les pesticides.

Le montant prévisionnel pour l'exécution du plan est de l'ordre de 422.000 dollars U.S. Ce budget dont les détails ci-dessous couvre principalement le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et des producteurs, et le suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan.

Tableau 1. Résumé du plan d'action et budget estimatif de différentes étapes

Résumé du Plan d'action et budget estimatif					
Objectif	Mesures proposées	Unité	Qté	C.U \$	C.T \$
Etape 1:					
Renforcer les capacités des acteurs institutionnels en province (5 Provinces)	Etablir un protocole d'entente avec les différentes entités publiques intéressées par les questions relatives à la gestion des pestes	Site	8	500	4.000,00
	Honoraires consultant (pour la formation du personnel des ministères sectoriels intervenants à la mise en œuvre de la composante chaîne de valeurs agricoles sur la gestion des pestes et pesticides dans 5 sites/ provinces)	Jr	30	500	15.000,00
	Per diem, déplacement des participants et organisation logistique de l'atelier (5 sites)	Site	5	3.000	15.000,00
	Logement et restauration pendant 5 jours	Personne	50	350	17.500,00

Résumé du Plan d'action et budget estimatif					
Objectif	Mesures proposées	Unité	Qté	C.U \$	C.T \$
	Divers (Production support, rapport, fournitures, etc.) pour les 5 sites/Provinces	Forfait			4.700,00
Sous-total 1					56.200,00
Etape 2:					
Renforcer les capacités des producteurs, décourager l'utilisation des pesticides et veiller à une éventuelle utilisation sans risques	Honoraires consultant (pour la formation des producteurs agricoles, staff FSRDC et prestataires agricoles à la gestion des pestes et pesticides dans 5 provinces) en tenant compte des couloirs stratégiques	Jr	30	500	15.000,00
	Assistance technique fournie aux producteurs agricoles par des conseils sur la lutte antiparasitaire	Site	5	500	2.500,00
	Per diem et déplacement des participants et organisation logistique de l'atelier (5 sites)	Site	5	7.000	35.000,00
	Frais logement et restauration participants pour les 5 sites/Provinces pendant Six jours	Personne	200	350	70.000,00
	Frais Divers (fournitures, etc.)	Forfait			5.000,00
Sous-total 2					127.500,00
Etape 3					
Améliorer les systèmes d'utilisation et de gestion des pesticides à travers la formation des acteurs impliqués dans la vente des pesticides	Sensibiliser les commerçants vendeurs des produits agricoles sur l'utilisation des pesticides et le risque y afférent	Site	5	6.000	30.000
	Honoraires des consultants pour la formation des acteurs dans les 5 sites/Provinces	Jr	25	500	12.500
	Per diem et déplacement des participants et organisation logistique de l'atelier	Site	5	2000	10.000
	Frais restauration participants pour les 5 sites/Provinces pendant 5 jours	Personne	50	60	300,00

Résumé du Plan d'action et budget estimatif					
Objectif	Mesures proposées	Unité	Qté	C.U \$	C.T \$
	Frais Divers (fournitures, etc.)	Forfait			1000,00
	Dénoncer auprès des autorités compétentes les commerçants qui refuseraient de suivre les conseils visant à une gestion responsable des pesticides				
Sous-total 3					53.800,00
Etape 4:					
Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan	Suivi permanent Par les antennes du FSRDC	Trimestre	12	6.667	80.000,00
	Contrôle des échantillons au laboratoire (analyse éco toxicologique) en raison de 75 échantillons par an pour les 5 sites	Echantillon	225	100	22.500,00
	Supervision par le RE	Trimestre	12	3.500	42.000,00
	Evaluation à mi-parcours	Forfait			20.000,00
	Evaluation finale (5 ^e année)	Forfait			20.000,00
Sous-total 4					184.500,00
Total général					422.000,00

Source : ERGS-Musibono

L'exécution du Plan de Gestion de Pestes et des Pesticides est prévue pour s'étendre pour toute la durée de la mise en œuvre de la sous-composante sur le développement des chaînes de valeurs agricoles au sein de la Composante 2 (création d'emplois) sur une période d'environ cinq ans.